WORK PROGRAMME LIFE 2025-2027

LES NOUVEAUTES

Le Work Programme LIFE pour la période 2025-2027 vient de sortir. Il apporte plusieurs modifications : reformulations, ajouts et suppressions.

Tout d'abord, il est important de noter que les 4 sous-programmes Nature & Biodiversité (N&B), Adaptation et atténuation du changement climatique (AAC), Transition vers l'énergie propre (CET) et Economie circulaire et qualité de vie (ECQV) sont maintenus. Les modalités de dépôts des propositions restent les mêmes, c'est-à-dire un dépôt en une étape pour les projets d'action standards (SAP) et un dépôt en 2 étapes pour les projets stratégiques intégrés (SIP et SNAP).

Le budget total disponible pour cette nouvelle période est de 2,335 milliards d'euros, et dont 1,879 milliards de subventions :

- Sous-programme Nature & Biodiversité : 835 millions
- Sous-programme Economie circulaire et qualité de vie : 449 millions
- Sous-programme Atténuation du changement climatique et adaptation : 291 millions
- Sous-programme Transition vers l'énergie propre : 303 millions

I. Sous-programme Nature et Biodiversité (N&B)

A. Suppression d'un taux de cofinancement

Le Work Programme ne mentionne pas le taux de cofinancement intermédiaire de 67%. Seuls les taux de 60% et 75% sont maintenus – les règles spécifiques d'attribution restent cependant encore à détailler.

II. Sous-programme Economie circulaire et qualité de vie (ECQV)

A. Les modifications des objectifs du sous-programme

Les objectifs du sous-programme Economie circulaire est qualité de vie ont été mises à jour. Il ne s'agit pas d'une modification significative du fond, mais principalement de la réduction du nombre d'objectifs. Ainsi, le Work Programme propose une restructuration, une reformulation et une spécification de certaines priorités, et il renforce notamment la notion de **« zéro pollution »** au sein des objectifs globaux du sous-programme. La commission souhaite intensifier la mise en œuvre de la législation européenne en matière d'économie circulaire, de réduction des déchets et de zéro pollution : Plan d'action pour l'économie circulaire, plan d'action pour une pollution zéro et stratégie de l'UE en matière de bioéconomie.

+33 6 51 86 10 64
contact@enviropea.com
www.enviropea.com
148, rue du Fbg St-Denis - 75010 Paris
SIRET : 444 938 609 00021 - APE : 9499Z

B. Restructuration des domaines prioritaires

Le sous-programme a été découpé en 3 grands domaines d'interventions qui contiennent l'ensemble des priorités du programme. Cette modification restructure les priorités du programme sans réellement en changer le fond.

Les 3 grands domaines sont :

→ **Economie circulaire et déchets**
→ **Zéro pollution et gestion durable des ressources**
→ **Gouvernance**

III. Sous-programme Climat

A. Les modifications des thématiques du sous-programme Climat

Le sous-programme Climat reste divisé en 2 domaines principaux : Atténuation au changement climatique et adaptation au changement climatique d'un côté, et Gouvernance en matière de Climat de l'autre (GIC). Ces domaines sont subdivisés en priorités, qui ont été modifiées pour les rendre plus spécifiques :

1. Adaptation au changement climatique

Le Work Programme entérine la suppression du topic sur l'adaptation des villes et des régions au changement climatique. Elle se retrouve, cependant, en filigrane, dans plusieurs priorités du domaine d'intervention.

Il renforce, cependant, la possibilité de développer des projets visant la mise en œuvre de solutions d'adaptation dans l'agriculture, la forêt et l'aquaculture, et il confirme l'ajout de la thématique déjà observée dans l'appel à projets LIFE 2024 concernant la prévention et la préparation des impacts sur la santé du changement climatique, la promotion des services de soins de santé résistants aux changements climatiques et la réduction de la morbidité liée au climat, en particulier dans les communautés les plus vulnérables.

2. Gouvernance Climat

Les topics gouvernance ont été réduits. En effet, plusieurs ont été fusionnés et d'autres semblent avoir été supprimés, tel que le topic portant sur le développement de services climatiques, ainsi que le topic portant sur l'information sur les meilleures pratiques et la sensibilisation à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, et le topic visant le développement d'investissements et de politiques pour la résilience des infrastructures face au changement climatique.

L'accent a été mis sur le développement des compétences vertes et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation.

IV. Sous-programme Transition vers l'énergie propre

Le fonctionnement du sous-programme Transition vers l'énergie propre (CET) reste le même. En effet, le type de projet principal reste « Coordination and Support Actions (CSA) », avec donc une obligation de partenariat européen, et des réponses guidées à des appels très précis (budget suggéré, durée suggérée, indicateurs d'impacts obligatoires, etc.). Ainsi,

plusieurs appels à projets seront publiés chaque année, comme lors de la période précédente 2021-2024.

Des projets SAP (partenariat, durée, budget etc. laissés libres) seront disponibles lors des appels à projets, mais pour un budget indicatif de 10 millions.

Le sous-programme Transition vers l'énergie propre n'est pas visé par de nombreux changements. Les grandes priorités de la transition vers l'énergie propre restent les mêmes.

V. Les différents types de projets

A. Projets d'actions standards (SAP)

Aucun changement n'a été observé.

Le budget indicatif disponible pour les projets SAP est de 965,9 millions dont 10 millions pré-fléché pour les projets du Nouveau Bauhaus Européen.

B. Projets stratégiques nature (SNAP)

Le budget indicatif des projets stratégiques nature est de 227 millions, soit environ 27% du budget global du sous-programme N&B.

Le Work Programme a étoffé la liste des pays soumis aux différents coefficients de cofinancement pour les SNAP :

→ Coeff 1 - Etats membres ou pays tiers associés au programme LIFE de petite taille (moins de 30.000 km2) : ajout de la Macédoine du Nord
→ Coeff 2 - Etats membres ou pays tiers associés au programme LIFE de taille moyenne (entre 30.000 et 100.000 km2) : ajout de la Moldavie et de l'Islande
→ Coeff 3 - Etats membres ou pays tiers associés au programme LIFE de taille plus importante (plus de 100.000 km2) : ajout de l'Ukraine

Attention, la France avait une enveloppe de 30 millions quasiment déjà épuisée.

C. Projets stratégiques intégrés (SIP)

Le budget indicatif des projets SIP est de 264 millions pour la période 2025-2027.

Il n'y a pas de modifications quant à la forme des projets SIP ainsi que le fond de ces projets. Il faut néanmoins mentionner l'ouverture de projets SIP environnement visant la mise en œuvre du Plan d'action contre le bruit conformément à la directive européenne sur le bruit dans l'environnement.

D. Projets d'assistance techniques (TA)

Le budget indicatif des projets TA est de 22.5 millions, il comprend :

- 3 millions pour les projets d'assistance technique de préparation à un SIP ou un SNAP (TA-PP)
- 19,5 millions pour les projets d'assistance technique visant la réplication et l'upscaling des résultats d'autres projets financés par le programme LIFE et autres programmes européens (TA-R)

- Aucun budget pour les TA-CAP - projets de renforcement des capacités des États membres de l'UE et des pays tiers associés aux autorités du programme LIFE dont la participation effective au programme LIFE est faible, en vue d'améliorer les services des points de contact nationaux dans l'UE et au-delà et d'augmenter la qualité globale des propositions soumises (TA-CAP) : aucun appel à projet ne sera proposé.

E. Autres Actions (OA)

Les autres actions comprennent les CSA ainsi que les autres projets, y compris les projets répondant à des priorités législatives et politiques ad hoc (projets PLP). Aucune modification n'est à prévoir.

VI. Modification des critères d'évaluation

Les critères d'évaluation ont été restructurés. Les principales modifications sont les fusions de 2 critères en 1 au sein du critère pertinence et impact. Ainsi, les nouvelles formulations sont :

- **Pertinence** : Pertinence par rapport aux objectifs du sous-programme LIFE visé et aux priorités spécifiques de l'appel à propositions et, le cas échéant, description du topic.
  - ⇨ Remplace :
    - → Pertinence de la contribution à un ou plusieurs objectifs spécifiques du programme LIFE et du sous-programme ciblé
    - → Mesure dans laquelle la proposition est conforme à la description figurant dans l'appel à propositions, y compris, le cas échéant, à ses priorités spécifiques.

- **Impact** : Durabilité des résultats du projet après la fin du projet et qualité des mesures d'exploitation des résultats du projet
  - ⇨ Remplace :
    - → Durabilité des résultats du projet après la fin du projet
    - → Qualité des mesures d'exploitation des résultats du projet

Concernant les points bonus, la Commission a ouvert la transnationalité du point bonus 5 aux pays tiers associés (en plus des pays membres de l'UE). Ainsi, un projet ayant un bénéficiaire associé provenant d'un pays tiers associé, et mettant en œuvre les actions du projet sur son territoire pourra prétendre à l'obtention du point bonus 5 (le choix reste à la discrétion de l'évaluateur).

VII. Subventions de fonctionnement (LIFE ONG)

Aucune modification n'a été observée.

VIII. Autres formes de financement

Le montant indicatif des projets financés par d'autres formes de financement et instruments financiers sous forme de services d'assistance technique dans le cadre des quatre sous-programmes pour les années 2025-2027 s'élève à 456,7 millions d'euros.

Le Work Programme n'a que très peu modifiés les autres formes de financement LIFE. La principale modification intervient auprès des activités de soutien aux investissements dans le capital naturel et l'économie circulaire : InvestEU.

Les orientations de la contribution du programme LIFE au programme InvestEU ont été orientées autour de 3 points :

- Le renforcement du service de conseil en matière d'infrastructures durables (InvestEU Advisory Hub) fourni par la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- 2. La mise en fonction de Green Assist, le service de conseil développé par CINEA sous la coordination de la DG Environnement (Commission européenne) ;
- 3. Le pilotage de programmes innovants liés à des investissements dans le capital naturel et l'économie circulaire.

Le montant alloué à ces services au cours de la période 2025-2027 dans le cadre des sous-programmes Nature et biodiversité et Économie circulaire et qualité de vie ne devrait pas dépasser 16 millions d'euros. Ce montant est complémentaire aux formes de soutien remboursables fournies dans le cadre d'InvestEU et pourrait être financé, selon le cas, en mode de gestion directe ou indirecte.